

La diaspora congolaise ne pourra pas participer aux élections du 23 décembre

RD Congo Le ministre chargé des Congolais de l'étranger l'a confirmé ce mercredi.

La nouvelle était dans l'air depuis plusieurs semaines. Les autorités congolaises, peu désireuses de voir les Congolais de l'étranger, largement hostiles au pouvoir de Joseph Kabila, participer aux élections, avaient déjà laissé entendre qu'il serait "très difficile" d'organiser le vote de cette diaspora.

Corneille Nangaa, le président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) l'avait répété encore plus clairement il y a près de trois semaines.

Ce mercredi, c'est le ministre-délégué en charge des Congolais de l'étranger, Emmanuel Ilunga, qui est monté au front pour annoncer la nouvelle. Il a confirmé qu'il préparait un projet de loi qui visait à faire annuler la participation de la diaspora congolaise à ce scrutin.

"Le seul scénario possible aujourd'hui, c'est de saisir le parlement pour qu'il y ait une loi qui nous autorise à faire un moratoire. La démarche est en cours. Espérer à ce jour que les congolais vont être enrôlés à l'extérieur pour participer au scrutin va être très compliqué", a expliqué le ministre, arguant que les Congolais se retrouvaient de manière "très inégale" aux quatre coins du

monde.

2,7 millions de Congolais

Selon les décomptes des Nations unies, la diaspora congolaise représenterait 2,7 millions de personnes réparties dans 180 pays sur les cinq continents. Des chiffres impressionnants que le pouvoir congolais utilise pour expliquer qu'il est "financièrement et logistiquement impossible d'organiser le vote à l'étranger".

Et le ministre Ilunga d'ajouter ce mercredi devant la presse à Kinshasa : "Nous demandons de l'indulgence à tous nos compatriotes pour que ces élections-ci. Nous allons nous organiser pour avoir une belle expérience pour la prochaine fois". Et de poursuivre : "C'est la meilleure chose à faire pour respecter l'échéance du 23 décembre". Le ministre-délégué s'est même montré menaçant en expliquant que "si le parlement ne veut pas voter ce moratoire, il est sûr et certain que nous n'aurons pas les élections le 23 décembre".

Interrogé sur RFI, le ministre Ilunga a expliqué que ce souci ne devait pas empêcher les Congolais de l'étranger, désireux de participer au scrutin, de venir en RDC pour s'inscrire et voter... "Tous ceux qui veulent voter peuvent venir au pays, prendre des cartes et revenir pour voter à l'intérieur du pays"...

Petit rappel, les élections en RDC devaient se dérouler en décembre 2016.

H. Le.